

SHERPA

Association loi 1901

80 quai de Jemmapes
75010 PARIS

SIREN : 443 232 897 00043
APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

SHERPA

Association loi 1901

80 quai de Jemmapes
75010 PARIS

SIREN : 443 232 897 00043
APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

À l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SHERPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels seront présentés au conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Jégard Créatis
Patrick LAGUEYRIE
Associé

BILAN - ACTIF

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	6 877	6 877		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	23 772	18 995	4 777	13 619
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				15
Prêts				
Autres	15 000		15 000	15 994
TOTAL (I)	45 649	25 872	19 777	29 628
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	21 291		21 291	105 307
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 040 669		1 040 669	793 683
Charges constatées d'avance	1 367		1 367	835
TOTAL (II)	1 063 326		1 063 326	899 825
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 108 975	25 872	1 083 103	929 453

BILAN - PASSIF

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	250 000	
Report à nouveau	96 639	244 664
Excédent ou déficit de l'exercice	116 785	101 976
<i>Situation nette (sous total)</i>	463 424	346 639
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	463 424	346 639
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	55 266	31 855
TOTAL (II)	55 266	31 855
PROVISIONS		
Provisions pour risques	10 000	10 000
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	10 000	10 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 079	9 845
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	279 608	151 305
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 517	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	245 208	379 809
TOTAL (IV)	554 413	540 959
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	1 083 103	929 453

COMPTE DE RÉSULTAT

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	850	
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	61 044	54 608
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	32 814	18 635
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	766 893	556 514
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	31 855	123 763
Autres produits	1	61
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	893 457	753 582
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	196 674	146 148
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	19 724	14 936
Salaires et traitements	359 347	331 324
Charges sociales	133 484	118 598
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 842	4 703
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	55 266	31 855
Autres charges	4 600	4 338
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	777 938	651 902
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	115 519	101 680
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		415
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		415
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		415

COMPTE DE RÉSULTAT

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	115 519	102 095
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 500	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 234	
Sur opérations en capital		119
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 234	119
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 266	-119
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	895 957	753 996
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	779 172	652 021
EXCÉDENT OU DÉFICIT	116 785	101 976
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	79 380	78 280
TOTAL	79 380	78 280
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	79 380	78 280
TOTAL	79 380	78 280
TOTAL	116 785	101 976

Annexes comptables

SOMMAIRE ANNEXE COMPTABLE

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ECARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	0		
<i>Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	0		
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRES	0		

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 1 083 103,00 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 116 785,01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Au cours de l'exercice 2021 l'association a fêté ses 20 ans.

La charge correspondant à cet évènement non récurrent par nature est enregistrée en compte 623300 pour un total de 53.778 euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- L'objet social de l'association

Sherpa a pour objet de prévenir et combattre les crimes économiques.

- La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Sherpa réalise deux missions principales :

- Contribuer à la mise en place d'un cadre juridique contraignant qui appréhende les activités économiques sur toute la chaîne de production pour responsabiliser les acteurs économiques et notamment les maisons mères et les entreprises donneuses d'ordres des multinationales qui violent les droits humains et provoquent des dommages environnementaux.
- Lutter contre les flux financiers illicites ; corruption, blanchiment, évasion fiscale. Sherpa travaille notamment sur les biens mal acquis, la lutte contre les paradis fiscaux et la transparence dans les industries extractives. Qu'il s'agisse de l'argent de la corruption ou de l'évasion fiscale des multinationales, les flux financiers illicites constituent un enjeu majeur de développement pour les pays émergents qui perdent au moins mille milliards de dollars chaque année. Ils réduisent les ressources disponibles pour les services publics essentiels et aggravent le poids de la dette des États, particulièrement des pays du Sud

Sherpa a déjà obtenu la mise en place de mécanisme de réparation pour des communautés victimes de crimes économiques, des reconnaissances de culpabilité pour des crimes économiques graves à l'égard de multinationales et de dirigeants, et des avancées législatives et politiques qui ont un impact concret sur la définition de l'économie mondialisée

- Les moyens mis en œuvre

Sherpa utilise 4 moyens d'actions principaux pour mettre en œuvre ses activités :

- Plaidoyer: Plaidoyer juridique et campagnes de plaidoyer auprès des acteurs économiques, politiques, institutionnels, des médias et du grand public.
- Contentieux stratégique: actions juridiques stratégiques en soutien aux communautés victimes des crimes économiques qui peuvent être judiciaires (dépôts de plainte devant les juridictions civiles, pénales ou administratives) ou extrajudiciaires (mécanisme des Points de contact nationaux de l'OCDE, médiation ou arbitrage).
- Laboratoire de droit: Sherpa développe de nouveaux outils juridiques au service des campagnes de plaidoyer et des stratégies contentieuses. Ils peuvent prendre la forme de rapports d'enquête, d'exposés de situation, d'articles de doctrine ou d'études juridiques.
- Renforcement des capacités : Sherpa développe des activités de sensibilisation et de renforcement de capacités en France et à l'international.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

- Information covid

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de plusieurs états d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. À ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues ou probables à la date d'arrêt des comptes.

L'association constate que ces événements n'ont pas un impact significatif sur son activité en 2021.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Site internet 1 an

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- agencements	5 ans
- Matériel de bureau et informat	2 à 3 ans
- Mobilier	3 & 5 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires

La majeure partie des CVN vient du travail pro-bono effectués par nos avocats dans les contentieux stratégiques. En plus de ce travail pro-bono, les contributions d'étudiants, et les tâches administratives effectuées par la présidente sont valorisées pour 79.380.

Le nombre d'heures effectuées par chaque bénévole a été évalué par l'équipe sur chaque dossier et activité. Une rémunération horaire en rapport avec le niveau de qualification et le milieu professionnel des bénévoles a été fixée, et multipliée par le nombre d'heures effectuées.

Les CVN comprennent les éléments suivants :

- Bénévolats y compris une administratrice 10.080 euros
- Mise à disposition du personnel à titre gratuit pour un montant de 69.300 euros.

En 2020, le montant comptabilisé et évalué dans les mêmes conditions était de 78.280 euros.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	6 877			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Instal.géné., agencts & aménagts const.				
	Installations techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		9 398		
		Matériel de transport				
Matériel de bureau & info., mobilier			14 374			
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL III	23 772			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés		15			
	Prêts et autres immobilisations financières		15 994			
		TOTAL IV	16 009			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			46 658			

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			6 877		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Ins. gal. agen. amé. cons					
	Inst.tech., mat. outillage indus.						
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts, aménagts d.				9 398	
		Matériel de transport					
Mat.bureau, info., mob.					14 374		
Emballages récup. div.							
Immos corporelles en cours							
Avances et acomptes							
		TOTAL III			23 772		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés			15			
	Prêts & autres immob. financières			994		15 000	
		TOTAL IV		1 009	15 000		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				1 009	45 649		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		6 877			6 877
TOTAL		6 877			6 877
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	1 860	3 759		5 619
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	8 293	5 083		13 376
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		10 152	8 842		18 995
TOTAL GENERAL		17 029	8 842		25 872

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	41 855	75 266	51 855	65 266	
TOTAL II		41 855	75 266	51 855	65 266
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)		41 855	75 266	51 855	65 266
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		55 266	31 855	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	15 000		15 000
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input type="text"/>			
	Personnel et comptes rattachés	1 193	1 193	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	20 098	20 098		
Charges constatées d'avance	1 367	1 367		
TOTAUX		37 658	22 658	15 000
Renvois (1) (2) (3)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)			
	Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 367
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 367

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	19 418
Disponibilités	
TOTAL	19 418

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Autres réserves			250 000		250 000
Report à nouveau	244 664		101 976	250 000	96 639
Excédent ou déficit de l'exercice	101 976	-101 976	116 785		218 761
TOTAUX	346 639	-101 976	468 761	250 000	565 400

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
SUBV FF	31 855		31 855				
FREEDOM FUND 3		14 570				14 570	
AFD		40 696				40 696	
TOTAL	31 855	55 266	31 855			55 266	

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		22 079	22 079		
Personnel & comptes rattachés		26 106	26 106		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		233 778	233 778		
Etat & Impôts sur les bénéfices autres Taxe sur la valeur ajoutée collectiv. Obligations cautionnées publiques Autres impôts, taxes & assimilés		19 724	19 724		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		7 517	7 517		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		245 208	245 208		
TOTAUX		554 413	554 413		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	245 208
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	245 208

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 641
Dettes fiscales et sociales	36 548
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	45 189

ENGAGEMENTS

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de fin de carrière (IFC) ne sont pas comptabilisées et constituent un engagement hors bilan. Elles ne sont pas valorisées car considérées non significatives compte tenu de la répartition des effectifs.

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

LES EFFECTIFS

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

En référence à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, il est mentionné que les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés sont des administrateurs non rémunérés.

L'association a désigné le président, trésorier et secrétaire général. Ces personnes ne perçoivent ni rémunération ni ne bénéficient d'avantage en nature.

LES EFFECTIFS

	31/12/2021	31/12/2020
Personnel salarié :	10	8
Ingénieurs et cadres	3	3
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	7	5
Ouvriers		

COMMENTAIRE

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les honoraires du Commissaire aux Comptes au titre de l'audit légal 2021 s'élèvent à 4.800 euros. (PCG art 833-14 et CC L 820-3)